

Dôme Constructions S.A.
Entreprise Générale de Constructions
Thier des Forges, 66 - 4140 SPRIMONT
Tel : 04/3803130 - Fax 04/3803121
info@dome-constructions.be
www.dome-constructions.be

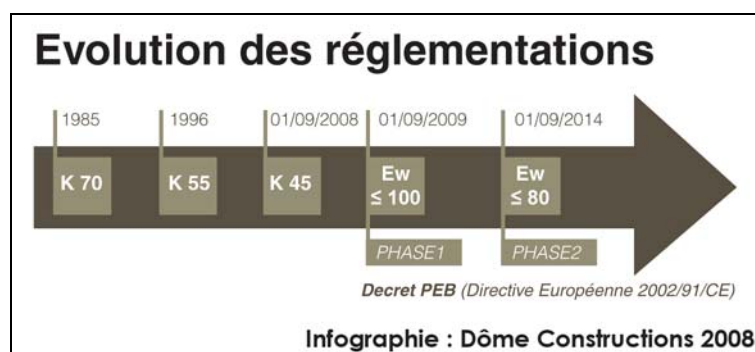
COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 4 février 2008

Des logements Basse Energie en avance de 6 ans sur les normes !

Dôme Constructions est une entreprise générale de constructions partenaire de l'action « Construire avec l'énergie » de la Région Wallonne. Cette action est une invitation à réaliser des logements dont la performance énergétique dépasse les réglementations en vigueur.

Pour rappel, la réglementation actuelle en matière d'isolation des constructions neuves en Wallonie est le K55 (K est le coefficient de déperdition thermique d'un bâtiment. Plus ce chiffre est bas, mieux le bâtiment est isolé). Soit, une norme qui n'a plus évolué depuis plus de 10 ans. Les prochains renforcements de cette norme sont prévus pour les 1^{er} septembre 2008, 2009 et 2014. Une évolution attendue mais encore fort lente.



Sous l'influence de l'action « Construire avec l'énergie » de la Région Wallonne, Dôme Constructions a élaboré un nouveau cahier des charges axé essentiellement sur le niveau d'isolation. Grâce aux matériaux et techniques utilisés, les maisons réalisées par Dôme Constructions atteignent désormais un K 32 (ou Ew ≤ 80). Soit, des habitations déjà conformes aux normes les plus strictes de 2014.



Communiqué De Presse

Ce type d'habitations peut être qualifié de « **Basse énergie** » et permet à ses habitants de consommer beaucoup moins d'énergie. Consommer moins, signifie non seulement polluer moins, mais aussi faire des économies. En effet, une maison isolée à K40 procure un gain de 632 €/an à son propriétaire par rapport à une habitation K55 (source : <http://energie.wallonie.be>). Une étude de l'UMH, commandée récemment par la Région Wallonne, a démontré que le meilleur compromis entre coût d'isolation et coût de l'énergie (chauffage) se situait à K33 (Informations complémentaires sur cette étude via la ligne directe de l'action « Construire avec l'énergie » : 0478/555.582).

L'action construire avec l'énergie est la preuve que les entrepreneurs, architectes et candidats bâtisseurs ne sont pas obligés d'attendre l'évolution des normes pour mieux isoler leur habitation.

Pour que les choses continuent dans ce sens, il faudrait cependant qu'un nombre plus important d'entrepreneurs proposent des niveaux d'isolation hors normes. Des contrôles de bonne mise en œuvre sur chantier seraient également judicieux.

Vous pouvez consulter ce cahier des charges en surfant sur :
<http://www.dome-constructions.be>

Pour plus d'informations :
Julien Raway
Directeur Commercial
j.raway@dome-constructions.be
Tel : +32495207878